

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 È 627D'UTTOBRE DI U 2023**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023**

**N° 2023/O2/069**

**Question orale déposée par Pierre POLI**  
**Au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : PROTECTION DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Les zones humides constituent un maillon essentiel de notre environnement. Elles jouent un rôle capital dans le maintien de notre biodiversité ainsi que dans notre accès à des ressources naturelles fondamentales telles que la ressource en eau.

Elles sont donc indispensables à l'équilibre écologique des territoires.

La Collectivité de Corse le rappelait, au premier trimestre, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

En Corse, elles représentent environ 33000 hectares et sont réparties, sous diverses formes, sur l'ensemble de notre territoire. Par exemple, pour une région que je connais bien, la vallée du Prunelli, je peux vous citer le lac de Tolla, les berges du fleuve, les pozzi en amont du plateau d'Ese, ...

Une grande diversité donc et une nécessaire protection de ces milieux fragiles qui sont malheureusement menacés directement et indirectement de plusieurs manières.

D'abord, et cela n'est que peu de notre fait, par le réchauffement climatique qui fait peser un risque important d'assèchement et de disparition progressive de la ressource en eau sur certaines zones et qui engendre d'autres mutations importantes.

Cela fait écho, dans ce contexte de changements climatiques, à la nécessaire protection et gestion de notre ressource en eau, largement évoquée dans le projet Acqua Nostra 2050.

Ensuite et surtout, par les activités humaines qui constituent diverses agressions et pollutions à leur endroit. C'est à ce niveau, plus direct et sur lequel il est plus facile d'agir, que je souhaite m'attarder. Ces agressions et pollutions liées au tourisme, à l'agriculture, aux activités de pêche et de chasse, à l'artificialisation des sols, ... peuvent être minimisées voire empêchées.

Il convient de sensibiliser l'ensemble des publics aux intérêts nombreux induits par la préservation naturelle des sites. Cela peut passer par des actions pédagogiques, des mesures restrictives, une large communication, ...

Dans ce dossier, les compétences sont plurielles mais chacun doit faire le maximum pour protéger et préserver ces maillons indispensables de notre environnement.

Dès lors, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, quelles mesures concrètes notre collectivité et ses satellites peuvent-ils mettre en place pour améliorer la protection des zones humides ?